

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE FLAMANVILLE

Compte rendu de la séance du 16 Mars 2021

Membres en exercice : 11 Date de la convocation : 09/03/2021
Présents : 10 Date d'affichage : 09/03/2021
Votants : 11

Le mardi seize mars de l'année deux mille vingt, à 18 heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PETIT, Maire.

Étaient présents : Alain PETIT, Benoît LEMERCIER, Maryse FONTENAY, Christophe CHOLLET, Mickaël ANQUETIL, Martine DUFILS, Dominique SURAIS, Nicolas BUNIAS, Olivier LETELLIER, Jocelyne DUCOUROY
Monsieur Alain PETIT, Maire ouvre la séance

Excusez : Emmanuel FECAMP donne pouvoir à A. PETIT

Nicolas BUNIAS est désigné comme secrétaire

Afin de respecter les gestes barrières et les distanciations liées à la Covid 19, le Conseil Municipal s'est déroulé à la Salle Polyvalente de Flamanville.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2020

Elaboration de la section d'investissement 2021

Afin de définir le besoin en investissement Monsieur le Maire propose d'évoquer les projets restants à finaliser de 2020 et ceux à prévoir pour l'avenir :

- Acquisition de matériel : 2 000 €
- Aménagement de terrain : 2 000 €
- Résidence service sénior : 0 €
- Logiciel informatique : 1 500 €

- Effacement des réseaux et Éclairage Public **Dépense TOTALE de 221 462.17 €**
 - Projets engagés sur 2020 : **159 357.27 €**
 - Travaux restant à engager sur 2021 : **62 104.90 €**
 - Rue de l'école et du château : 52 231.22 €
 - Éclairage de la Mairie : 9 891.68 €

- Route communale : **Pour 2021 prévoir simplement les demandes subventions avant d'engager les travaux**
 - Réfection rue verte sur 140 ml : 12 236.40 €
 - Gravillonnage Rue Verte : 11 060.40 €
 - Création d'un trottoir en enrobé et stabilisé rue de la mare aux Hérons : 28 818.96 €
 - Création d'un trottoir en enrobé rue de la mare aux Hérons : 35 730 €

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **De retenir** dans un premier temps la Réfection rue verte sur 140 ml : 12 236.40 €, le Gravillonnage Rue Verte : 11 060.40 € et la Création d'un trottoir en enrobé et stabilisé rue de la mare aux Hérons : 28 818.96 €
- **D'inscrire** la dépense au budget 2021 d'un montant de 52 115.76 €
- **De solliciter** l'état au titre de la DETR 2021

Signature de l'acte de transfert A150 :

Monsieur Alain Petit Le Maire vous confirme avoir pris connaissance du projet d'acte de transfert et ne souhaite pas formuler d'observations particulières.

Une délibération a déjà été prise, le 15/03/2017 acceptant le projet de délimitation du domaine public autoroutier de l'A150 relatif à la section entre Ecalles-Alix et Barentin parcelle ZL 27.

La signature ne se fera pas à une date commune et dans un lieu commun. L'acte nous a été adressé par courrier, avant d'être adressé à ALBEA. Le circuit de signature se poursuivra ensuite dans les services d'Albéa et enfin à la préfecture.

Exercice de la compétence mobilité

Par délibération du 16.02.2021 la communauté de communes Plateau Caux Doudeville Yerville a décidé d'exercer la compétence mobilité sans demander à se substituer à la Région Normandie dans l'exécution des services réguliers ou à la demande de transport public et des services de transport scolaire.

Cette prise de compétence par la communauté de communes Plateau Caux Doudeville Yerville doit être acceptée par ses communes membres.

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5 ET L.5211-17 ;

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.1231-1 et L.1231-1-1 ;

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **De se prononcer** en faveur du transfert de la de compétence par la Communauté de Communes Plateau Caux Doudeville Yerville sans qu'elle se substitue à la Région Normandie dans l'exécution des services réguliers, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.
- **De Charger** Monsieur Le Maire de notifier la présente délibération au Préfet de la Seine Maritime et au Président de la Communauté de Communes Plateau Caux Doudeville Yerville

Ouverture Maison d'Assistants Maternelles :

Monsieur le Maire a rencontré 3 jeunes femmes qui ont pour projet d'ouvrir une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) au sein de notre commune, Flamanville.

En effet, elles sont actuellement trois futures assistantes maternelles sur ce projet, qui ont la motivation et l'envie de créer ce mode de garde. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une reconversion professionnel et fait suite à une étude de marché qui a démontré le faible nombre d'assistante maternelle sur notre commune et aux alentours. Elles ont d'ores et déjà écrit leur projet d'accueil et celui-ci a été validé par la puéricultrice, ce document permet de voir leur façon de travailler et de regarder si elles sont en adéquation avec nos attentes.

Ne trouvant pas de local ou maison en location, elles ont visité deux maisons et fait une proposition pour en acheter une qui serait en vente sur la commune.

L'ensemble de l'équipe municipale apprécie idée et le projet.

Aire de retournement de la prairie :

Suite au courrier que nous avons adressé à Monsieur Matthieu GILLES, nous avons constaté que le retournement de son champ rue de la Clairière avait détérioré le bas-côté et obstruer un tuyau.

Nous avons également découvert qu'il n'avait pas déclaré son herbage.

Le Syndicat Mixte des bassins versants caux seine après une visite de terrain, donne un avis favorable au retournement de cette prairie sous réserve des éléments suivants :

- Garantir le fonctionnement de la canalisation sous voirie et sa remise en service.
- Réhabiliter la mare présente sur la parcelle.
- Réhabilité la seconde mare située dans une prairie en aval

Divers :

- Réception d'une demande d'emplacement pour l'installation d'un commerce ambulant de type Food truck de restauration rapide de 11h30 à 15h00 et de 18h30 à 23h00 tous les jours sauf le mercredi, sous réserve d'un autre emplacement pour les services du midi. L'ensemble du conseil est plutôt favorable à cette demande.
- Une autre demande pour l'installation d'une machine à pain pour laquelle le conseil n'émet pas d'objection.
- La réalisation du cédez le passage rue de l'Ecole et rue verte est terminée.
- La réfection des caniveaux rue des aquarelles est faite.
- Les aménagements Rue du Petit Pont ont été réalisés c'est à dire l'installation de pierres et d'une bâche ainsi que d'une signalisation d'entrée et sortie d'agglomération.
- Retour de la réunion avec les bassins versants, il est expliqué que l'erreur sur le budget a été rectifiée et expliquée.
- Retour de la réunion pour les problèmes d'eau à l'entrée de Flamanville : En effet la route inonde car un bassin n'est pas entretenu et l'eau ne s'évacue pas. Une réunion de travail va être organisée avec l'autre syndicat des bassins versants. L'idée serait de faire un surverse du bassin pour résoudre le problème.
- Réfléchir pour caler la journée retrait des encombrants auprès de Flamanvillais.
- Une page journal du « le Petit Flamanvillais » sera éditée avant fin juin retraçant les évènements qui se sont déroulés depuis janvier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 21h00